

Date Création : 21/02/2012

Date Révision : 22/12/2015

Révision : N°3

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**HX439XS**

**SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

- Nom du produit : **HX439XS**

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- Société : SERVICE CHIMIE

- Adresse : 5, Place de l'Eglise 77400 Saint Thibault France

- Téléphone : 01 64 30 89 22

- Fax : 01 64 30 87 49

- Adresse e-mail : [info@service-chimie.fr](mailto:info@service-chimie.fr)

**1.3. Téléphone en cas d'urgence**

- Numéro d'appel d'urgence : **I. N. R. S. : Institut National de la Recherche et de la Sécurité**  
**ORFILA (FR) : +33-1-454-25959**

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégories 1A		H314
Toxicité aiguë	Catégories 2	inhalation	H330
Toxicité aiguë	Catégories 3	voie cutanée	H311
Toxicité aiguë	Catégories 4	voie orale	H302
Sensibilisation cutanée	Catégories 1		H317
Danger pour le milieu aquatique	Catégories 2		H411

**Le plus important effet :**

Provoque de graves brûlures cutanées et des lésions oculaires.  
Fatal si inhalé. Toxique en contact avec la peau.  
Nocif si avalé. Peut provoquer une réaction cutanée allergique.  
Toxique pour la vie aquatique avec de longues durable effets.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Mentions de danger : H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H330 : Mortel par inhalation.  
H311 : Toxique par contact cutané.  
H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pictogrammes :



SGH05  
Corrosif



SGH06  
Toxique



SGH07  
Dangereux, nocif et irritant



SGH09  
Polluant pour l'environnement

# HX439XS

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date Création 21/02/2012

Date de révision 22/12/2015

Mention d'avertissement : Danger

Mention d'avertissement :

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer à l'eau/se doucher

P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement

### 2.3. Autres dangers

- Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PST).
- Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvS).

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom de la substance	Concentration
2, 2'-diméthyl-4, 4'-méthylènebis (cyclohexylamine) REACH numéro enregistré (s): 01-2119497829-12-xxxx EINECS : 229-962-1 CAS : 6864-37-5	30-50%
ISOPHORONE diamine REACH numéro enregistré (s): 01-2119514687-32-xxxx EINECS : 220-666-8 CAS : 2855-13-2	30-50%

Nom de la substance	Classe de danger	Catégorie de danger	Phrases H
2, 2'-diméthyl-4, 4'-méthylènebis (cyclohexylamine) REACH numéro enregistré (s): 01-2119497829-12-xxxx EINECS : 229-962-1 CAS : 6864-37-5	Toxicité aiguë - inhalation Toxicité aiguë - voie cutanée Toxicité aiguë - voie orale Corrosion cutanée/irritation cutanée Danger pour le milieu aquatique	Catégories 3 Catégories 3 Catégories 4 Catégories 1A Catégories 2	H331 H311 H302 H314 H411
ISOPHORONE diamine REACH numéro enregistré (s): 01-2119514687-32-xxxx EINECS : 220-666-8 CAS : 2855-13-2	Corrosion cutanée/irritation cutanée Toxicité aiguë - voie cutanée Sensibilisation cutanée Danger pour le milieu aquatique	Catégories 1A Catégories 4 Catégories 1 Catégories 3	H314 H302+312 H317 H412

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### 4.1.1. En cas d'inhalation

- Amener la victime à l'air libre.
- Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
- Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

## HX439XS

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date Création 21/02/2012

Date de révision 22/12/2015

#### 4.1.2. En cas de contact avec les yeux

- Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau tout en soulevant les paupières.
- Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.
- Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### 4.1.3. En cas de contact avec la peau

- Retirer immédiatement les vêtements contaminés à moins qu'ils ne soient collés à la peau.
- Laver à l'eau courante pendant 10 minutes ou plus si la substance est encore sur la peau
- Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### 4.1.4. En cas d'ingestion

- Laver la bouche avec de l'eau
- Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
- Ne jamais donner de liquide à une personne inconsciente.
- Donnez 1 tasse d'eau à boire chaque 10 minutes
- En cas de vomissement, pencher la victime en avant pour réduire le risque d'aspiration.
- Consulter un médecin si les troubles persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Inhalation

- Il peut y avoir essoufflement avec une sensation brûlante dans la gorge.
- L'exposition peut causer de la toux ou de la respiration sifflante.

#### Contact avec les yeux

- Des brûlures graves peuvent se produire.
- Des cloques peuvent se produire.
- Une ulcération progressive se produira si traitement n'est pas immédiate.
- Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

#### Contact avec les yeux

- Des brûlures de la cornée peuvent se produire.
- Peut causer des dommages permanents.

#### Ingestion

- Des brûlures corrosives peuvent apparaître autour des lèvres.
- Le sang peut être vomi.
- Il peut y avoir saignement de la bouche ou du nez.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Traitement

- Une douche de décontamination devrait être disponible sur les lieux.
- Le matériel de baignade des yeux devrait être disponible sur les lieux.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyen d'extinction

#### 5.1.1. Moyens d'extinction appropriés

- Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Utiliser un spray à eau pour refroidir les conteneurs.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Corrosifs.
- Dans la combustion émet des émanations.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Vêtement complet résistant au feu.

# HX439XS

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date Création 21/02/2012

Date de révision 22/12/2015

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Précautions individuelles

- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Marquer la zone contaminée avec des signes et empêchez l'accès à du personnel non autorisé.
- Ne pas tenter d'agir sans vêtements de protection appropriés – voir la section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.
- Contenir le déversement à l'aide d'une digue.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Le nettoyage ne devrait être traité que par du personnel qualifié connaissant bien la substance spécifique.
- Absorbent dans la terre sèche ou le sable.
- Transfert à un conteneur de sauvetage étiqueté et clos pour élimination par une méthode appropriée.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Manipulation sans danger

- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.
- Prévoir un renouvellement d'air et / ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- Ne pas manipuler dans un espace confiné.
- Évitez la formation ou la propagation des brumes dans l'air.

#### 7.2. Conditions de stockage, incluant les incompatibilités

##### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

- Protéger de toute contamination.
- Pour empêcher que les fuites ou les déversements ne se répandent, équiper d'un système de rétention des liquides approprié.
- Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
- Conserver dans le conteneur d'origine.
- Éviter le gel.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Donnée non disponible.

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

- Exposition au lieu de travail limites : Aucune donnée disponible.

##### Valeurs DNEL/CESE

##### Ingrédients dangereux :

- 2, 2'-diméthyl-4, 4'-méthylènebis (cyclohexylamine)

Type	Exposition	Valeur	Population	Effet
DNEL	Inhalation	600 ug/m3	Travailleurs	Systémique
DNEL	Inhalation	960 ug/m3	Travailleurs	Local
DNEL	Cutanée	60 ug/kg	Travailleurs	Systémique
CESE	Eau douce	400 ug/L	-	-
CESE	Eau marine	40 ug/L	-	-
CESE	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	1.6 mg/L	-	-
CESE	Sédiments d'eau douce	17,4 mg/kg	-	-
CESE	Sédiments marins	1,74 mg/kg	-	-
CESE	Sol (agricole)	4,56 mg/kg	-	-
CESE	Chaîne alimentaire	556 ug/kg	-	-

# HX439XS

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date Création 21/02/2012

Date de révision 22/12/2015

- ISOPHORONE diamine

Type	Exposition	Valeur	Population	Effet
DNEL	Inhalation	0073 mg/m3	Travailleurs	Local
CESE	Eau douce	60 ug/L	-	-
CESE	Eau marine	6 ug/L	-	-
CESE	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	3,18 mg/L	-	-
CESE	Sédiments d'eau douce	5 784 mg/kg	-	-
CESE	Sédiments marins	578 ug/kg	-	-
CESE	Sol (agricole)	1 121 mg/kg	-	-

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### 8.2.2. Mesures de protection individuelle

##### 8.2.2.1. Protection respiratoire

- Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage.

##### 8.2.2.2. Protection des mains

- Porter des gants appropriés.

##### 8.2.2.3. Protection des yeux

- Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes écran avec protections latérales contre les projections chimiques.

##### 8.2.2.4. Protection de la peau et du corps

- Lorsqu'il ya un risque éventuel de contact avec la peau, tenir à disposition et porter selon les besoins, des gants, un tablier, des pantalons, une veste, une capote et des bottes étanches.

##### 8.2.2.5. Mesures d'hygiène

- A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### 9.1.1. Informations générales

- **Aspect** liquide
- **Couleur** Amber
- **Odeur** Ammoniac

#### 9.2. Autres informations

- donnée non disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

- Stable à température et pression ambiantes normales.
- Stable dans des conditions de transport ou de stockage recommandées.

### 10.2. Stabilité chimique

- Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les réactions dangereuses ne se produisent pas dans des conditions normales de transport ou de stockage.

### 10.4. Conditions à éviter

- Chaleur

### 10.5. Matières incompatibles

- Agents oxydants puissants. Acides forts.
- Des bases solides.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date Création 21/02/2012

Date de révision 22/12/2015

**HX439XS**
**10.6. Produits de décomposition dangereux**

- Dans la combustion émet des émanations toxiques.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**
**Ingrédients dangereux :**

- 2, 2'-diméthyl-4, 4'-méthylènebis (cyclohexylamine)

Cutanée	RBT	DL50	>> 200	mg/kg
Poussière/brouillard	Rat	4H LC50	0,4	mg/l
Orale	Rat	DL50	>> 320	mg/kg

- ISOPHORONE diamine

Cutanée	Rat	DL50	>> 2000	mg/kg
Orale	Rat	DL50	1030	mg/kg
Vapeurs	Rat	4H LC50	1, 07	mg/l

- Dangers pertinents pour le produit :

Danger	Route	Base
Toxicité aiguë (AC.) Tox. 4)	ING	Dangereux : calculé
Toxicité aiguë (AC.) Tox. 3)	DRM	Dangereux : calculé
Toxicité aiguë (AC.) Tox. 2)	INH	Dangereux : calculé
Corrosion/irritation cutanée	DRM	Dangereux : calculé
Lésions oculaires graves/irritation	Opt	Dangereux : calculé
Sensibilisation respiratoire/cutanée	DRM	Dangereux : calculé

**Symptômes/itinéraires d'exposition :**
**Contact Peau :**

- Des brûlures graves peuvent se produire.
- Des cloques peuvent se produire. Une ulcération progressive se produira si le traitement n'est pas immédiat.
- Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles.

**Contact oculaire :**

- Des brûlures de la cornée peuvent se produire.
- Peut causer des dommages permanents.

**Ingestion :**

- Des brûlures corrosives peuvent apparaître autour des lèvres.
- Le sang peut être vomi. Il peut y avoir des saignements de la bouche ou du nez.

**Inhalation :**

- Il peut y avoir essouffement avec une sensation brûlante dans la gorge.
- L'exposition peut causer la toux ou la respiration sifflante.

## HX439XS

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date Création 21/02/2012

Date de révision 22/12/2015

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Ingrédients dangereux :

- 2, 2'-diméthyl-4, 4'-méthylènebis (cyclohexylamine)

Daphnia magna	48H EC50	4, 57	mg/l
Poisson	96H LC50	22, 4	mg/l
Scenedesmus subspicatus	72H ErC50	> 5	mg/l

- ISOPHORONE diamine

Daphnia magna	48H EC50	23	mg/l
Poisson	96H LC50	110	mg/l
Scenedesmus subspicatus	72H ErC50	>> 50	mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

- Aucune donnée disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

- Aucune donnée disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

- Aucune donnée disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

- Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/VPVB.

### 12.6. Autres effets néfastes

- Toxique pour les organismes aquatiques.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Opérations :** Transférez à un récipient approprié et arrangez pour la collecte par la compagnie spécialisée d'élimination.

**Code des déchets :** 16 03 06

**Élimination des emballages :** Organiser pour la collecte par la société spécialisée d'élimination.

**NB:** L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de réglementations régionales ou nationales en matière d'élimination.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1. Numéro ONU : UN2927
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies : Liquide toxique, corrosif, organique, N.O.S.  
(2, 2'-diméthyl-4, 4'-méthylènebis (cyclohexylamine))
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 6,1 (8)
- 14.4. Groupe d'emballage : II
- 14.5. Dangers pour l'environnement : Oui
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
- Tunnel code : D/E
  - Transport catégorie : 2



## HX439XS

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date Création 21/02/2012

Date de révision 22/12/2015

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Ne s'applique pas.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

- Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange.

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### 16.1. Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H311	Toxique par contact cutané.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.3. Autres informations

- Cette fiche de données de sécurité est préparée conformément au règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission.

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Les informations ne doivent être utilisées qu'en tant que guide. Le fabricant / fournisseur ne sera pas tenue responsable des dommages résultant de la manutention ou du contact avec le produit susmentionné. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.



Date Création : 16/01/2012

Date Révision : 05/01/2016

Révision : N°3

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**ROBNORRESINS**

## RX439XS

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit : **RX439XS**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Société : SERVICE CHIMIE

- Adresse : 5, Place de l'Eglise 77400 Saint Thibault France

- Téléphone : 01 64 30 89 22

- Fax : 01 64 30 87 49

- Adresse e-mail : [info@service-chimie.fr](mailto:info@service-chimie.fr)

#### 1.3. Téléphone en cas d'urgence

- Numéro d'appel d'urgence : **I. N. R. S. : Institut National de la Recherche et de la Sécurité**  
**ORFILA (FR) : +33-1-454-25959**

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
Lésions oculaires graves	Catégorie 1		H318
Corrosion cutanée	Catégorie 2		H315
Sensibilisation cutanée	Catégories 1		H317
Danger pour le milieu aquatique	Catégorie 3		H412

#### Le plus important effet :

Cause des lésions oculaires graves.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une réaction cutanée allergique.  
Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger : H318 : Provoque des lésions oculaires graves  
H315 : Provoque une irritation cutanée  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Pictogrammes :



SGH05  
Corrosif

# RX439XS

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de Création 16/01/2012

Date Révision 05/01/2016

Mention d'avertissement : Danger

Mention d'avertissement :

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement

### 2.3. Autres dangers

- Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PST).
- Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvS).

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom de la substance		Concentration
Hydroxyde d'aluminium EINECS : 244-492-7 CAS : 21645-51-2	PBT/wel : Substance ayant une limite d'exposition	30-50%
Résine époxyde NOVALAC ortho crésol CAS : 94362-50-2		10-30%
1, 4-butanediol diglycidyle éther REACH numéro enregistré (s): 01-2119494060-45-xxxx EINECS : 219-371-7 CAS : 2425-79-8		1-10%
Kaolin EINECS : 310-194-1 CAS : 1332-58-7	PBT/wel : Substance ayant une limite d'exposition	1-10%

Nom de la substance	Classe de danger	Catégorie de danger	Phrases H
Résine époxyde NOVALAC ortho crésol CAS : 94362-50-2	Corrosion cutanée Lésions oculaires graves Sensibilisation cutanée Danger pour le milieu aquatique	Catégorie 2 Catégorie 2 Catégorie 1 Catégorie 2	H315 H319 H317 H411
1, 4-butanediol diglycidyle éther REACH numéro enregistré (s): 01-2119494060-45-xxxx EINECS : 219-371-7 CAS : 2425-79-8	Toxicité aiguë - voie orale - voie cutanée – inhalation Sensibilisation cutanée Danger pour le milieu aquatique Lésions oculaires graves Corrosion cutanée	Catégories 4  Catégorie 1 Catégorie 1 Catégorie 1 Catégorie 2	H302+312+332  H317 H412 H318 H315

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### 4.1.1. En cas d'inhalation

- Amener la victime à l'air libre.
- Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
- Si la respiration devient pétillante, faire asseoir le blessé et fournir de l'oxygène si disponible.
- Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
- Transfert à l'hôpital dès que possible.

#### 4.1.2. En cas de contact avec les yeux

- Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau tout en soulevant les paupières.
- Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.
- Transfert à l'hôpital pour examen spécialisé.

## RX439XS

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de Création 16/01/2012

Date Révision 05/01/2016

#### 4.1.3. En cas de contact avec la peau

- Retirer immédiatement les vêtements contaminés à moins qu'ils ne soient collés à la peau.
- Laver à l'eau courante pendant 10 minutes ou plus si la substance est encore sur la peau
- Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### 4.1.4. En cas d'ingestion

- Laver la bouche avec de l'eau
- Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
- Ne jamais donner de liquide à une personne inconsciente.
- Donnez 1 tasse d'eau à boire chaque 10 minutes
- En cas de vomissement, pencher la victime en avant pour réduire le risque d'aspiration.
- Consulter un médecin si les troubles persistent.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. **Moyen d'extinction**

#### 5.1.1. Moyens d'extinction appropriés

- Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Utiliser un spray à eau pour refroidir les conteneurs.

### 5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dans la combustion émet des émanations.

### 5.3. **Conseils aux pompiers**

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Vêtement complet résistant au feu.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### Précautions individuelles

- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Marquez la zone contaminée avec des signes et empêchez l'accès à du personnel non autorisé.
- Ne pas tenter d'agir sans vêtements de protection appropriés – voir la section 8.

### 6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.
- Contenir le déversement à l'aide d'une digue.

### 6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Le nettoyage ne devrait être traité que par du personnel qualifié connaissant bien la substance spécifique.
- Absorbent dans la terre sèche ou le sable.
- Transfert à un conteneur de sauvetage étiqueté et clos pour élimination par une méthode appropriée.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### Manipulation sans danger

- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards.
- Prévoir un renouvellement d'air et / ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- Ne pas manipuler dans un espace confiné.
- Évitez la formation ou la propagation des brumes dans l'air.

### 7.2. **Conditions de stockage, incluant les incompatibilités**

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

- Protéger de toute contamination.
- Pour empêcher que les fuites ou les déversements ne se répandent, équiper d'un système de rétention des liquides approprié.
- Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
- Conserver dans le conteneur d'origine.

# RX439XS

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de Création 16/01/2012

Date Révision 05/01/2016

- Éviter le gel.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Donnée non disponible.

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Ingrédients dangereux :

- Hydroxyde d'aluminium

Exposition limites du lieu de travail :			Poussière respirable	
État	8 heures TWA	15 min. Set	8 heures TWA	15 min. Set
Royaume-Uni	4 mg/m <sup>3</sup>	10 mg/m <sup>3</sup>	-	-

- Kaolin

Exposition limites du lieu de travail:			Poussière respirable	
État	8 heures TWA	15 min. Set	8 heures TWA	15 min. Set
Royaume-Uni	2 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-

#### Valeurs DNEL/CESE

#### Ingrédients dangereux :

- Hydroxyde d'aluminium

Type	Exposition	Valeur	Population	Effet
DNEL	Inhalation	10, 76 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs	Systemique
DNEL	Inhalation	3, 59 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs	Local

- 1, 4-butanediol diglycidyle éther

Type	Exposition	Valeur	Population	Effet
DNEL	Inhalation	4, 7 mg/m <sup>3</sup>	Travailleurs	Systemique
DNEL	Cutanée	6, 66 mg/kg	Travailleurs	Systemique
CESE	Eau douce	24 ug/L	-	-
CESE	Eau marine	2,4 ug/L	-	-
CESE	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/L	-	-
CESE	Sédiments d'eau douce	84 ug/kg	-	-
CESE	Sédiments marins	8, 4 ug/kg	-	-
CESE	Sol (agricole)	2, 7 ug/kg	-	-
CESE	Chaîne alimentaire	28 ug/kg	-	-

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### 8.2.2. Mesures de protection individuelle

##### 8.2.2.1. Protection respiratoire

- Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage.

##### 8.2.2.2. Protection des mains

- Porter des gants appropriés.

##### 8.2.2.3. Protection des yeux

- Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes écran avec protections latérales contre les projections chimiques.

## RX439XS

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de Création 16/01/2012

Date Révision 05/01/2016

#### 8.2.2.4. Protection de la peau et du corps

- Lorsqu'il ya un risque éventuel de contact avec la peau, tenir à disposition et porter selon les besoins, des gants, un tablier, des pantalons, une veste, une cagoule et des bottes étanches.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### 9.1.1. Informations générales

- **Aspect** liquide
- **Couleur** Noir
- **Odeur** Odeur à peine perceptible
- **Viscosité** Très visqueux
- **Relative densité** 2,04

##### 9.2. Autres informations

- donnée non disponible

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

- Stable à température et pression ambiantes normales.
- Stable dans des conditions de transport ou de stockage recommandées.

#### 10.2. Stabilité chimique

- Stable dans des conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les réactions dangereuses ne se produisent pas dans des conditions normales de transport ou de stockage.

#### 10.4. Conditions à éviter

- Chaleur

#### 10.5. Matières incompatibles

- Agents oxydants puissants. Acides forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

- Dans la combustion émet des émanations toxiques.

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Ingrédients dangereux :

- Hydroxyde d'aluminium

Orale	Rat	DL50	>> 2000	mg/kg
-------	-----	------	---------	-------

- 1, 4-butanediol diglycidyle éther

Cutanée	Rat	DL50	>> 2150	mg/kg
Orale	Rat	DL50	1118	mg/kg
Vapeurs	Rat	4H LC50	> 11, 3	mg/l

- Kaolin

Cutanée	Rat	DL50	>> 5000	mg/kg
Orale	Rat	DL50	>> 5000	mg/kg

# RX439XS

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de Création 16/01/2012

Date Révision 05/01/2016

- Dangers pertinents pour produit :

Danger	Route	Base
Corrosion/irritation cutanée	DRM	Dangereux : calculé
Lésions oculaires graves/irritation	Opt	Dangereux : calculé
Sensibilisation respiratoire/cutanée	DRM	Dangereux : calculé

### Symptômes/itinéraires d'exposition :

#### Contact Peau :

- Il peut y avoir irritation et rougeur sur le site de contact.

#### Contact oculaire :

- Des brûlures de la cornée peuvent se produire.
- La vision peut devenir floue.
- Peut causer des dommages permanents.

#### Ingestion :

- Il peut y avoir des douleurs et des rougeurs de la bouche et la gorge.
- Nausées et douleurs à l'estomac peut se produire.

#### Inhalation :

- Il peut y avoir essouffement avec une sensation brûlante dans la gorge.

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Ingrédients dangereux :

- Hydroxyde d'aluminium

Daphnia magna	48H EC50	>> 100	mg/l
Poisson	96H LC50	>> 100	mg/l
Algue verte (Selenastrum capricornutum)	72H ErC50	>> 100	mg/l

- éther diglycidyle 1, 4-butanediol

Scenedesmus subspicatus	72H ErC50	110	mg/l
Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	96H LC50	24	mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

- Biodégradable en partie seulement.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

- Pas de potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

- Facilement absorbé dans le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

- Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/VPVB.

### 12.6. Autres effets néfastes

- Toxique pour les organismes aquatiques.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Opérations :** Transférez à un récipient approprié et arrangez pour la collecte par la compagnie spécialisée d'élimination.

**Élimination des emballages :** Organiser pour la collecte par la société spécialisée d'élimination.

**NB:** L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de réglementations régionales ou nationales en matière d'élimination.

## RX439XS

### FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de Création 16/01/2012

Date Révision 05/01/2016

#### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- |                                                              |                                                                      |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU:                                            | Non applicable                                                       |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:                    | Non applicable                                                       |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:                 | Non applicable                                                       |
| 14.4. Groupe d'emballage:                                    | Non applicable                                                       |
| 14.5. Dangers pour l'environnement:                          | aucun(e)                                                             |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport. |

#### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

##### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Ne s'applique pas.

##### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

- Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange.

#### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

##### 16.1. Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3

H318	Provoque des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

##### 16.3. Autres informations

- Cette fiche de données de sécurité est préparée conformément au règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission.

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Les informations ne doivent être utilisées qu'en tant que guide. Le fabricant / fournisseur ne sera pas tenue responsable des dommages résultant de la manutention ou du contact avec le produit susmentionné. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.